

LE THEATRE

I- Généralité :

1- Définition :

Théâtre (spectacle), terme souvent employé pour désigner les pièces de théâtre ou les comédies musicales mais qui comprend également l'**opéra**, la **danse**, le **cirque** et le **carnaval**, le **mime**, les spectacles de **music-hall** et de **marionnettes**, et les **fresques historiques**.

Le spectacle peut investir des espaces différents, de la place publique à la salle de théâtre parfaitement équipée, et il fait appel à une multiplicité de métiers complémentaires administratifs, techniques et artistiques.

2- Drame et art dramatique :

Le drame et art dramatique, œuvre littéraire, en prose ou en vers, se présentant généralement sous la forme d'un dialogue destiné à la représentation. Ensemble des éléments nécessaires à la représentation au théâtre occidental : écriture, mise en scène, interprétation, décors et costumes.

« **Drame** » (1657) est une francisation du bas latin *drama*, signifiant « **action théâtrale** », lui-même provenant du mot grec *drama* signifiant « **action** ».

L'adjectif épithète « dramatique », emprunté au bas latin *dramaticus*, lui-même provenant du grec *dramatikos*, se rapporte d'abord à tout ce qui a trait au théâtre.

L'acception moderne (**XIXe siècle**) qualifie un conflit ou une émotion intense mis en scène dans le drame théâtral ou dans la vie réelle.

